

Luxembourg, le 22 mars 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

*« Suite à l'invasion russe de l'Ukraine, le président ukrainien Volodymyr Zelensky a fait un appel aux étrangers de rejoindre la légion internationale pour la défense de l'Ukraine. Le pays disposant d'une base légale à cet effet, les volontaires sont, après leur inscription, intégrés au sein de l'armée régulière ukrainienne. Ainsi les volontaires deviennent des combattants et bénéficient ainsi des protections à leur égard, aux termes de l'article 43 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), du 8 juin 1977. En date du 6 mars, le Ministre des Affaires étrangères ukrainien, Dmytro Kuleba, a annoncé que plus de vingt mille personnes originaires de cinquante-deux pays avaient déjà déclaré leur souhait de rejoindre la légion étrangère ukrainienne.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :*

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de ressortissants ou résidents luxembourgeois ayant adhéré à la légion étrangère ukrainienne, ou du moins qui ont exprimé leur volonté de le faire ?*
- Comment Monsieur le Ministre se positionne-t-il par rapport à l'engagement de ressortissants ou résidents luxembourgeois au sein de la légion étrangère ukrainienne ?*
- Quelles sont les procédures à suivre si un ressortissant ou résident luxembourgeois décède ou est fait prisonnier de guerre en Ukraine ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Existe-t-il des mesures de soutien ou de suivi avant ou après un engagement d'un ressortissant ou résident luxembourgeois au sein de la légion étrangère ukrainienne ? Dans la négative, Monsieur le Ministre est-il en cours d'élaborer un tel dispositif ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député